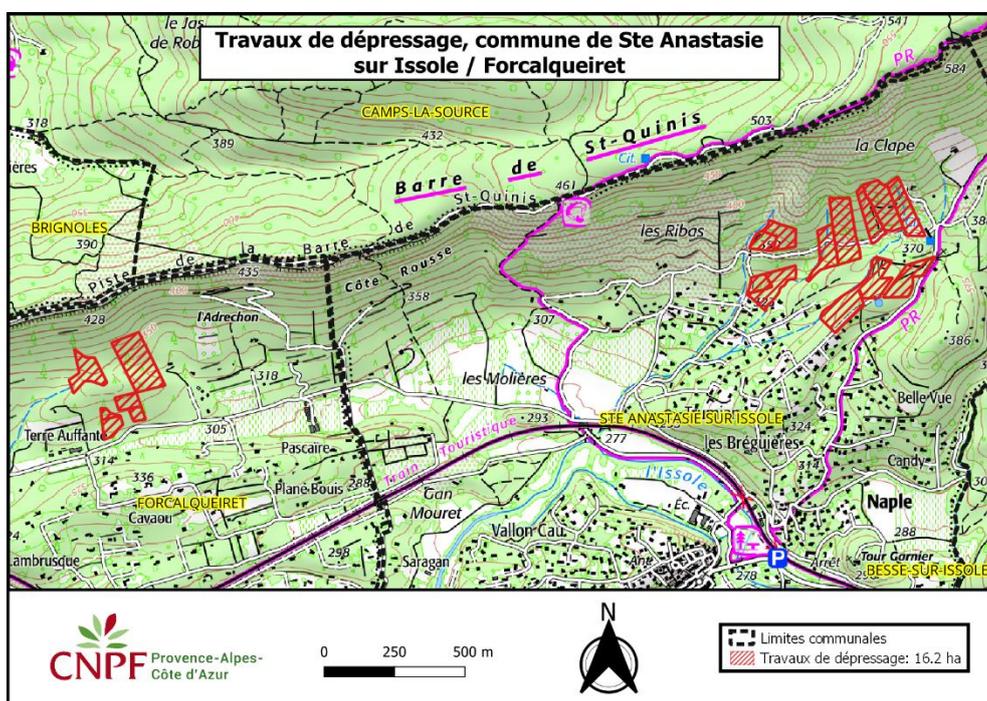


# Améliorer la qualité des pins et réduire le risque incendie

## Localisation du chantier



## Pourquoi ce chantier ?

Dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Provence Verte, le Centre National de la Propriété Forestière regroupe les propriétaires de petites parcelles forestières pour améliorer leur forêt et réduire le risque incendie.

La communauté d'agglomération, dispose de la compétence forêt, sous la vice-présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL. L'Agglomération Provence Verte (CAPV) effectue les travaux d'entretien des pistes dédiées à la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur son territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF). Pour renforcer l'efficacité des travaux de prévention et de lutte contre les incendies, il est intéressant de diminuer la densité des forêts bordant les ouvrages, au-delà des zones faisant l'objet de travaux de réduction de combustible (débroussaillage et abattage de sujets ligneux sur des largeurs définies).

Puisque plus de 70% de la surface forestière du territoire se trouve dans du foncier privé, l'enjeu est alors d'arriver à convaincre les propriétaires forestiers de petites parcelles privées jouxtant ces secteurs afin d'engager des opérations d'éclaircie.

C'est dans ce but que l'Agglomération Provence Verte a choisi depuis plusieurs années de travailler en collaboration avec le CNPF pour effectuer des opérations d'animation portant sur le foncier forestier privé morcelé, ce qui est le cas pour ce massif forestier qui se trouve sur les territoires de Forcalqueiret et Sainte-Anastasie-sur-Issole.



Figure 1: L'équipe du CNPF, le chargé de mission forêt de la CAPV et la technicienne de la centrale Sylviana expliquent l'opération proposée aux propriétaires concernés. Bernard Petit© CNPF

### En quoi consiste cette coupe de bois ?

La pinède, sur la commune de Sainte-Anastasia, est issue de l'incendie de 1979 elle a aujourd'hui 46 ans. Sur la commune de Forcalqueiret, un incendie plus récent (1990) a eu lieu. Les pins sont plus jeunes (35 ans).

Les arbres font en moyenne 10 à 15 cm de diamètre et moins de 10 m de hauteur. La surface concernée par la coupe est de 16,2 ha.

La coupe menée, appelée éclaircie ou dépressage, vise à réduire la densité de ce jeune peuplement. En moyenne, c'est un arbre sur deux qui est prélevé.



En intervenant dans des peuplements de moins de 50 ans, les arbres laissés vont pouvoir réagir : les arbres, comme nous, connaissent dans la première partie de leur vie une période de forte croissance. Leur donner l'espace vital et les ressources nécessaires à ce moment-là est gage d'un développement optimal.

*Figure 2: Pinède dense objet de l'opération,*  
Bernard Petit© CNPF

### Quel intérêt pour la forêt ?

- **Des arbres plus vigoureux** : En réduisant la densité des jeunes pins, les arbres restants bénéficient de davantage de ressources (lumière, eau, nutriments), ce qui renforce leur croissance et leur résistance. De plus, les arbres conservés sont choisis parmi les plus rectilignes. Ils gagneront en diamètre plus rapidement qu'au sein d'un peuplement très dense, augmentant leur potentiel de valorisation future.
- **Un écosystème diversifié** : Le dépressage permet de créer une mosaïque de milieux différents. Avec plus de lumière au sol, de nouvelles espèces végétales peuvent se développer, attirant ainsi différentes espèces animales. Cette opération améliore donc la capacité d'accueil de la biodiversité.
- **Une meilleure protection du massif** : En réduisant la proximité entre les arbres et en diminuant la quantité de matière combustible, le dépressage limite les risques de propagation des incendies et contribue à la préservation durable du massif.
- **Une forêt mieux adaptée au changement du climat** : En améliorant la santé des arbres et en favorisant la biodiversité, le dépressage contribue à rendre la forêt plus résiliente face aux changements climatiques.

### L'opération permet-elle de réduire le risque incendie ?

L'opération réalisée permettra d'enlever entre un tiers et la moitié du volume de bois présent sur les secteurs traités. Moins de bois à brûler est synonyme d'une intensité de feu moindre,

et d'un feu plus facilement contrôlable par les pompiers. Cette opération vient donc en « appui » de la piste DFCI débroussaillée de part et d'autre.

## Pourquoi toutes des machines en forêt?

### *Le bois est coupé à la cisaille*

La coupe de bois réalisée est mécanisée pour des raisons économiques : cette mécanisation permet de rendre l'opération faisable sans coût pour les propriétaires.

Lorsque des machines circulent en forêt, elles tassent le sol. Les racines et l'eau prospectent moins bien un sol tassé et cela impacte l'écosystème forestier. Le bon compromis est de prévoir des passages réservés pour les engins, appelés cloisonnements.



*Figure 3 : Cloisonnements permettant la circulation des engins forestiers. Quentin Vanneste © CNPF*

La machine utilisée pour la coupe est une cisaille. Depuis les cloisonnements, elle peut aller couper les arbres les plus proches. L'engin doit pouvoir circuler tout en tassant le moins possible de surface de la parcelle exploitée. La surface consacrée au passage des engins ne doit pas dépasser 25% de la surface de la coupe.



Figure 4 : Coupe d'un jeune peuplement dense de pin d'Alep à la cisaille. Carole Penpoul © CNPF

### ***Le bois est transporté***

Depuis la forêt jusqu'à l'usine, le bois est transporté. D'abord par un engin appelé « porteur » qui circule sur la parcelle et jusqu'aux zones de stockage des bois. Puis, après broyage, les plaquettes sont acheminées à Brignoles dans des camions remorque.

### ***Le bois est broyé***

Le bois est broyé sur place en arbre entier depuis les zones de stockage. Le volume occupé par le bois sous forme de plaquettes est moins important que celui occupé par les arbres transportés entiers : pour réduire le nombre de d'aller-retour de camion, il est préférable de broyer les arbres en entier au plus près de la zone de coupe.



Figure 5: Broyage d'arbres entiers en plaquette forestière. Maël Grauer © CNPF

### Où va le bois ?

Le bois est exploité par l'entreprise Arbres Forêt Avenir dont le siège social est à Brignoles et il aura pour destination Sylvania, la centrale biomasse de Brignoles. Avec ce bois, de l'électricité est produite à Brignoles pour alimenter les communes voisines.



Figure 6: Plaquettes forestières, Sylvain Gaudin – CRPF CA © CNPF



Figure 7 : Centrale biomasse Sylvania, Joël Perrin© CNPF

### **Qu'advient-il des branches ?**

L'opération proposée est dite « arbres entiers ». Les arbres coupés sont sortis en entier (avec les branches) de la forêt et broyés sur une place de dépôt à proximité de la forêt. Les arbres broyés sur place sont ainsi transformés en plaquettes forestières directement acheminées en camion jusqu'à la centrale biomasse Sylvania.

### **Le sous-bois sera-t-il nettoyé ?**

Il faut bien distinguer la coupe de bois et les travaux réalisés en bord de piste pour la défense contre les incendies.

En bord de piste, comme d'ailleurs aux alentours des habitations, il faut respecter un certain cahier des charges : le sous-bois est broyé, les houppiers des arbres sont espacés de 3m, les arbres sont élagués, etc...

Au-delà de cette bande liée à la DFCI, on conservera une ambiance forestière : davantage d'arbres sont conservés. Le sous-bois (la « broussaille » ou strate arbustive) ne sera pas broyé.

L'opération permet d'éliminer les bois de petite dimension et de mauvaise qualité au profit des plus beaux. Cela permettra l'amélioration de la qualité des bois des arbres conservés, qui auront à l'avenir un débouché plus noble.

### **L'opération est-elle coûteuse pour les propriétaires ?**

L'opération ne coûtera rien aux propriétaires. Les arbres ont atteint la dimension qui permet **une opération « blanche »** : la valorisation du bois à la centrale biomasse permet de payer les coûts d'exploitation et de transport – rien à payer pour les propriétaires.

Une aide a pu être mobilisée pour financer le marquage des passages des engins.



Figure 8 : Réunion des propriétaires en préalable de l'opération. Bernard Petit © CNPF

### **Pourquoi seulement deux zones d'intervention ?**

Il n'y a pas d'obligation pour les propriétaires de participer à l'opération. Certains entretiennent déjà régulièrement leur parcelle, ils pourront continuer à le faire.

Tous les propriétaires du versant sud de la barre de Saint-Quinis ont été contactés, mais tous n'ont pas pu être retrouvés, ou n'ont pas souhaité participer à l'opération.

Si un propriétaire ne souhaite pas que sa parcelle soit coupée, cela peut bloquer l'exploitation d'autres parcelles, car il est souvent nécessaire de passer chez les uns pour couper chez les autres.